

Saint-Dizier-l'Évêque

# Présentation du plan local d'urbanisme: des habitants désabusés

**Les habitants de Saint-Dizier-l'Évêque ont été invités à une réunion publique. Objectif: expliquer la révision du plan local d'urbanisme (PLU), décision qui a été prise en 2020 par les élus de ce village. Des explications qui ont eu comme un effet de douche froide.**

**L**aetitia Remondini, du cabinet Dorgat, était à Saint-Dizier-l'Évêque la semaine dernière pour animer la réunion publique destinée à informer la population quant à la révision du plan local d'urbanisme (PLU).

Elle a exposé toutes les composantes de ce projet lancé en 2020 et qui prévoit d'encadrer et de maîtriser l'accueil de nouveaux habitants pour les dix prochaines années. Durant cet exposé riche en acronymes et illustré au moyen de cartes et



**La révision du plan local d'urbanisme de Saint-Dizier-l'Évêque se base en partie sur une estimation : le village compterait 32 habitants de plus en 2040.** Photo d'archives Michael Desprez

graphiques, le mot « contrain-te » est souvent revenu pour aboutir à la présentation du plan de zonage.

## Construire sur les dents creuses

Dans le souci de « modérer la consommation de l'espace » (sic), les terrains libres à l'intérieur de la commune, autrement dites dents creuses, sont favorisés. Ce qui n'a pas manqué de faire réagir le public présent. Ce dernier objecte que

nombre d'entre elles ne seront jamais construites.

## Le maintien des écoles comme enjeu

Le projet estime à 32 personnes l'accueil de population nouvelle entre 2025 et fin 2040. Ce qui, pour la même raison a fait bondir. « À l'évidence, vos estimations ne seront pas atteintes, c'est le déclin du village qui s'annonce, avec en conséquence la fermeture de nos écoles », a asséné entre co-

lère et dépit, Sylvain Angheben, l'ancien président du syndicat de gestion du regroupement temporaire d'agglomération intercommunal (RPI).

Bien conscient de la nécessité de protéger notre environnement et de limiter l'artificialisation des sols, le public estime cependant que ces réglementations sont à l'initiative de « personnes déconnectées du terrain », ce qui conduit à une sorte de dépossession et à un désaveu des efforts fournis.



**Laetitia Remondini, du cabinet Dorgat.**

**32**

**Le nombre d'habitants supplémentaires qui s'installeraient au village entre 2025 et 2040 selon l'estimation du projet qui vient d'être présenté.**